

## Séance du Jeudi 12 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire,

### Nombres de membres

Afférents au Conseil :                      En exercice :                      Ayant pris part à la délibération :  
Date de Convocation : 09/01/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Présents : A.BIOLA/V.CANALS/G.CAUSSIDERY/B.JULIEN/S.RATIE/ C.PUECH/MA.SCHERRER/ N.CERVERA/  
M.SANCHEZ/ C.CASSAN/ F.MARTIN-ABBAL/ I.CATTIN/C.GOHIER

Absents (excusés) : C/VINDRINET – donne pouvoir à G.CAUSSIDERY

Absents : V.ARGENTIERI/ JJ.CORON/ A.VERNIERES/

Secrétaire : V.CANALS

**Objet : Demande d'aide financière dans le cadre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour le projet de requalification de l'entrée de Bourg – Avenue de Servian (RD39) – Etudes préalables et mission de Maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire expose le projet de requalification de l'Entrée de Bourg, avenue de Servian qui a lui été présenté par le CAUE de l'Hérault en novembre dernier. Ce Cabinet d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme investi d'une mission de service public qui accompagne les collectivités dans leur projet d'aménagement urbain et notamment leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant et le respect des paysages naturels.

La convention de mission d'accompagnement avec le CAUE a été signée le 28 avril 2021.

La requalification de l'avenue de Servian, représente environ 600 m de voirie qui s'étire de la Mairie aux extensions urbaines récentes vers l'ouest du village. L'objectif de cet aménagement repose sur la création d'une trame végétale structurante à l'entrée du Bourg donnant une lisibilité plus forte, la création d'une continuité douce le long de la voie pour les piétons et les cycles. Le projet doit prendre en compte les connexions avec les rues qui desservent les lotissements, les chemins agricoles, la question du traitement des eaux pluviales devra être traitée ainsi que le stationnement.

La requalification de l'avenue de Servian est un vaste projet d'aménagement qui devrait être découpé en trois séquences. La première au départ du centre du village au carrefour des Martines, la deuxième partie du carrefour des Martines à la rue de l'Abélanié et enfin la troisième séquence de l'Enclos des vignes et les franges urbaines. .

Par ailleurs, le programme opérationnel fera l'objet d'un découpage en 3 phases ce qui facilitera le financement du projet avec un étalement des dépenses sur plusieurs exercices budgétaires.

L'enveloppe prévisionnelle de ce projet est estimée à 1 445 000 € H.T. au stade de l'étude, dont 35 000 € pour l'esquisse, les études et la maîtrise d'œuvre.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat pour l'ensemble des études, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Suite de la Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de BASAN  
N° 2022-003

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant, au titre de l'année 2023 :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	17 500 €	50 %
Région			
Département			
Communauté d'Agglomération :			
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		17 500 €	50 %
Emprunt			
<b>Total HT</b>		35 000 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant : 2023 -2026

Date prévisionnelle de démarrage des études : Mars 2023

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre des études préalables, diagnostic, AVP
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement (Conseil Départemental et Communauté d'agglomération Béziers-Méditerrané)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Maire de BASSAN : Alain BIOLA